



Commune de Dompierre  
2 rue de l'école - 60420 Dompierre  
Téléphone : 03.44.51.16.19/ 07.86.41.41.62  
Mail : [mairie.dompierre60@wanadoo.fr](mailto:mairie.dompierre60@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022.

### Séance du Mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation : mercredi 21 septembre 2022.

Présents : Mmes Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Mrs Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE, Morgan DEVIL, Nicolas LE ROUX

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : Stéphane GORISSEN donnant pouvoir à Bertrand DELACROIX

### Ordre du jour :

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 29 juin 2022

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Entretien espaces verts

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Eclairage public

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Décision modificative

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Horloge Huchez

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Eclairage public

Objet : N° d'ordre de séance 7 : DSN

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Délibération CCPP messagerie sécurisée

Objet : N° d'ordre de séance 9 : Délibération CCPP Groupement de commande entretien voirie

Objet : N° d'ordre de séance 10 : Communications du Maire et des Adjointes

Objet : N° d'ordre de séance 11 : Questions diverses

Nomination des secrétaires de séance : Julie DUWEZ et Mohsen ZINEBELADINE

## **Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 29 juin 2022**

Le procès-verbal est *adopté à 7 voix pour et 1 abstention.*

<i>Pour</i>	<i>Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE et Morgan DEVIL</i>
<i>Abstention</i>	<i>Nicolas LE ROUX</i>
<i>Contre</i>	<i>/</i>

## **Objet : N° d'ordre de séance 2 : Entretien des espaces verts**

Madame la maire, fait part au conseil municipal que notre agent n'a pas repris son poste et qu'en urgence il a fallu pallier aux nécessités d'entretien. Elle tient à remercier les nombreux bénévoles qui ont participé aux divers travaux quotidiens ainsi que Mr Delacroix qui a géré avec efficacité l'entreprise qui a bien voulu nous intégrer dans son emploi du temps déjà bien chargé. Un nettoyage du terrain du château a été fait car l'entreprise précédente y avait laissé les souches et terres enlevées à la mare.

Afin d'organiser les travaux dans la commune il est donc demandé au conseil municipal d'accepter le devis de la SAS AGRIJAL qui nous permettra de financer les besoins de la collectivité sans solliciter des bénévoles bien complaisants.

### **Le Conseil,**

Après avoir entendu l'exposé de madame la Maire, le Conseil Municipal à *6 voix pour et 2 abstentions* :

- **Décide** de solliciter la SAS AGRIJAL pour l'entretien annuel de la collectivité
- **Décide** d'accepter le devis présenté pour un montant de : 57.60€ TTC de l'heure pour des journées de 7h minimum avec une gratuité sur 8 journées réalisées.

<i>Pour</i>	<i>Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Bertrand DELACROIX et Mohsen ZINELABIDINE</i>
<i>Abstention</i>	<i>Nicolas LE ROUX et Morgan DEVIL</i>
<i>Contre</i>	<i>/</i>

Le Conseil, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter d'autres entreprise pour l'élagage de 47 arbres afin de comparer les montants.

## **Objet : N° d'ordre de séance 3 : Eclairage public**

Madame la Maire expose les soucis d'augmentation des tarifs énergétiques pour les collectivités comme pour les particuliers, et propose de demander à la population son avis sur l'extinction de l'éclairage public la nuit.

La SICAE et le SEZEO ainsi que l'entreprise d'entretien ont été contactés afin de donner leurs impératifs pour présentation aux membres du conseil municipal.

Plusieurs collectivités ont fait des choix divers et Madame la maire les soumet au conseil municipal afin de faire des propositions aux habitants :

- De 22h30 à 04h00 (comme le village voisin)
- De 22h30 à 05h00

Un sondage sera distribué aux habitants afin de choisir le créneau.

Le conseil municipal en est d'accord.

#### **Objet : N° d'ordre de séance 4 : Décision modificative**

Madame la maire explique que nous devons prendre une décision modificative suite à une anomalie dans le budget concernant les chapitres d'ordres. En effet, le conseil municipal a voté le 6 avril dernier la somme de 21 000€ à l'article 6811 (dépense/fonctionnement) qui aurait aussi dû être inscrit à l'article 28041582 (recette/investissement).

##### Crédits à ouvrir :

Recette Investissement article 28041582 : +21 000.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'accepter la décision modificative nécessaire

<i>Pour</i>	<i>Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE, Nicolas LE ROUX et Morgan DEVIL</i>
<i>Abstention</i>	/
<i>Contre</i>	/

#### **Objet : N° d'ordre de séance 5 : Horloge Huchez .**

Madame la maire invite Mr Delacroix Bertrand à expliquer la situation qui nous a été présentée par le service technique de la société Horloges Huchez suite à leur intervention sur notre horloge.

Régulièrement notre horloge se décale au niveau des aiguilles par rapport aux heures et aux sonneries, cela est le résultat d'une certaine vétusté qu'il faudrait résoudre par le changement du système. L'entreprise a réalisé une réparation provisoire qui ne pourra être pérenne.

Suite à des interrogations, madame la maire précise qu'il s'agit de l'horloge de l'église qui a été installée par l'entreprise Huchez depuis fort longtemps comme dans beaucoup de communes voisines.

## Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide d'accepter** le devis de la société Huchez pour un montant de : 1263.48 € TTC
- **Décide de** demander une subvention auprès du département de l'Oise,
- **Décide de** demander une subvention auprès de l'Etat, (DETR)
- **Décide de** demander une subvention auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard
- **Décide de** demander une aide financière au Crédit Agricole et à tout organisme susceptible de nous aider.

<i>Pour</i>	<i>Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE, Nicolas LE ROUX et Morgan DEVIL</i>
<i>Abstention</i>	/
<i>Contre</i>	/

## **Objet : N° d'ordre de séance 6 : Eclairage de l'intérieur de l'église**

Madame la maire rappelle que les réseaux d'éclairage à l'intérieur de l'église n'ont pas été rénovés depuis fort longtemps et que régulièrement les ampoules claquent s'en pouvoir les changer puisqu'il n'existe plus de pièces de remplacement. Madame la maire insiste sur le fait que l'église est un monument de notre patrimoine et nécessite une surveillance constante afin d'éviter toute dégradation irréparable.

Mr Delacroix présente donc le devis obtenu auprès de la société Fontaine de Tricot, les autres sociétés n'ayant pas répondu à notre demande.

Pour un montant de 2833.32€ TTC.

## Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de** faire effectuer les travaux de réfection des réseaux électriques dans l'église par l'entreprise Fontaine pour un montant de : 2833.32€ TTC
- Décide de** demander une subvention auprès du département de l'Oise,
- Décide de** demander une subvention auprès de l'Etat, (DETR)
- Décide de** demander une subvention auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard
- Décide de** demander une aide financière au Crédit Agricole et à tout organisme susceptible de nous aider.

<i>Pour</i>	<i>Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE, Nicolas LE ROUX et Morgan DEVIL</i>
<i>Abstention</i>	/
<i>Contre</i>	/

## **Objet : N° d'ordre de séance 7 : DSN**

Madame la maire rappelle au conseil municipal que régulièrement la collectivité doit s'adapter à de nouveaux services, à de nouveaux logiciels pour répondre aux exigences administratives. Pour cela, les services de l'ADICO nous proposent un devis concernant la Déclaration Sociale Nominative.

### **Le Conseil,**

Après avoir entendu l'exposé de madame la Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Décide de** signer la convention avec l'ADICO pour pouvoir compléter les documents de la DSN, en acceptant le devis pour un montant de : 492.00€ TTC

<i>Pour</i>	<i>Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE, Nicolas LE ROUX et Morgan DEVIL</i>
<i>Abstention</i>	/
<i>Contre</i>	/

## **Objet : N° d'ordre de séance 8 : Délibération concernant la mise en place d'une messagerie sécurisée par la Communauté de Communes du Plateau Picard**

Dans le cadre de la mutualisation et de la sécurité des solutions informatiques et numérique, la communauté de communes du Plateau Picard propose une solution de messagerie dédiée aux communes.

La solution de messagerie mise à disposition permettrait aux communes de :

- Une boîte mail de dix Giga-octets (10 Go), d'un agenda et d'un carnet d'adresse accessibles depuis Internet, smartphones, tablettes et client de messagerie (Outlook) ;
- Une sécurisation des données au travers des systèmes de pare-feu, anti-virus et anti-spam ;
- Un support aux utilisateurs de 8h00 à 17h30 les jours ouvrés (tél/courriel/plateforme en ligne) ;
- Un délai de rétablissement de 4h en cas de panne ;
- L'hébergement et la maintenance corrective, évolutive et réglementaire ;
- Une sauvegarde des données sur une durée d'un an (douze sauvegardes mensuelles et quatorze sauvegardes quotidiennes) ;
- Une sauvegarde supplémentaire externalisée.

La solution de messagerie et sa sauvegarde seront mises en place sur des serveurs dédiés, supervisés par le service informatique de la communauté de communes et hébergés dans ses locaux. Cette infrastructure et ses accès seront redondés afin de garantir sa sécurité et son accessibilité.

Il est proposé que chaque commune signataire puisse choisir selon les solutions suivantes :

- Bénéficier de la solution de messagerie en conservant son adresse mail actuelle. La commune s'engage à fournir au service informatique de la communauté de

communes du Plateau Picard les informations nécessaires à la configuration de sa boîte mail actuelle.

- Bénéficiaire de la solution de messagerie en procédant à la création d'une nouvelle adresse mail ayant le même domaine que la communauté de communes du Plateau Picard ( @cc-plateaupicard.fr ).
- Bénéficiaire de la solution de messagerie en procédant à la création d'une nouvelle adresse mail ayant un nom de domaine propre choisi et à la charge (environ 20 € /an) de la commune (exemple : @coivrel.fr).

Chaque commune gèrera elle-même le contenu de sa messagerie en respectant les règles de sécurité fournies par la communauté de communes du Plateau Picard ainsi que le quota affecté à chacune de ses boîtes mails. La communauté de communes pourra apporter un soutien technique, mais elle ne réalisera pas cette prestation.

Une formation à l'utilisation de la plateforme n'est pas obligatoire, mais peut être nécessaire, en fonction des prérequis de l'utilisateur. La formation habituelle est d'une demi-journée et peut être assurée par le service informatique de la communauté de communes du Plateau Picard. Néanmoins, pour limiter le coût individuel, la communauté de communes pourra organiser des sessions de formation mutualisée regroupant une dizaine de participants au maximum.

Bien évidemment, l'organisation et l'hébergement d'un serveur de messagerie sécurisée sont conditionnés au strict respect de l'obligation de réserve et de confidentialité des agents du service chargés de l'organisation et la maintenance du service. Cette obligation est explicitement rappelée dans le projet de règlement et les agents concernés sont formellement informés et bien conscients de cette responsabilité qui leur incombe.

**Le montant de la participation annuelle des communes est fixé de manière forfaitaire à 145 € par commune. Le service sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour une durée prévisionnelle de 5 ans.** Les communes ont la possibilité d'adhérer durant cette période à la date de leur choix et de se désengager chaque année, à la date anniversaire du service – le 1<sup>er</sup> décembre – sous réserve d'en avvertir la communauté de communes par écrit avec un préavis de deux mois.

L'objet de la délibération est de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition de la plateforme dématérialisée de la communauté de communes du Plateau Picard.

### ***Le Conseil,***

*Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-3 ;  
Vu la délibération n°15C/05/08 du 6 juillet 2015 du conseil communautaire du Plateau Picard approuvant définitivement le schéma de mutualisation ;*

*Considérant l'importance prise par le numérique dans l'organisation des services publics territoriaux et la nécessité pour les communes et la communauté de communes de disposer d'outils sécurisés pour faire face au risque accru de cyberattaques et assurer la continuité des services ;*

*Considérant l'intérêt technique et financier pour la commune de bénéficier d'un service mutualisé avec les autres communes membres du Plateau Picard pour la réalisation de ce service ;*

*Sur proposition du maire, après en avoir délibéré ;*

*Le Conseil municipal à l'unanimité :*

**DESAPPROUVE** le projet de prestation de service mutualisé proposé par la communauté de communes du Plateau Picard pour la mise à disposition d'un service de messagerie sécurisée ;

**DONNE** un avis défavorable au projet de règlement annexé à la présente délibération ;

**DECIDE** de ne pas adhérer au service mutualisé selon les termes de la convention annexée et de ne pas bénéficier de la solution de messagerie suivante :

- Conservation de l'adresse mail actuelle.
- Création d'une nouvelle adresse mail ayant le même domaine que la communauté de communes du Plateau Picard ( @cc-plateaupicard.fr ).
- Création d'une nouvelle adresse mail ayant un nom de domaine propre choisi (exemple : @coivrel.fr) et à la charge (de la commune environ 20 €/an).

<i>Pour</i>	/
<i>Abstention</i>	/
<i>Contre</i>	Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE, Nicolas LE ROUX et Morgan DEVIL

Madame la maire, propose de se renseigner afin de créer une adresse mail ayant un nom de domaine, ce qui a été conseillé aux élus lors qu'une information sur la cyber sécurité.

### **Objet : N° d'ordre de séance 9 : Délibération : Groupement de commande pour l'entretien des voiries**

Madame la maire expose que la communauté de communes du Plateau Picard et ses communes membres réalisent annuellement des travaux d'entretien de la voirie communale et communautaire dans le cadre d'un groupement de commande.

Pour rappel, le groupement de commande a pour objet la préparation technique et financière, la coordination, la commande, l'exécution et le paiement des travaux annuels de réparation et de revêtement superficiel des voies communales et d'intérêt communautaire.

La convention en cours arrivant à échéance, il est nécessaire de la renouveler afin de poursuivre ce programme. La nouvelle convention proposée par la communauté de communes aurait une durée de 4 ans, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Une délibération avant le 15 décembre 2022 est nécessaire pour pouvoir adhérer au groupement, sachant que l'adhésion n'engage la commune à aucun programme de travaux et que celle-ci reste chaque année libre de réaliser une opération.

L'objet de la présente délibération est de délibérer pour permettre à la commune d'adhérer au groupement de commande.

**Le Conseil,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 ;*

*Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard en vigueur ;*

*Vu le projet de convention de groupement de commande entre la communauté de communes du Plateau Picard et les communes du territoire pour l'entretien annuel de la voirie communale et d'intérêt communautaire proposé par la communauté de communes ;*

*Considérant l'intérêt technique et financier pour la communauté de communes du Plateau Picard et ses communes membres de constituer un groupement de commande pour l'entretien annuel de la voirie communale et d'intérêt communautaire ;*

*Sur proposition du maire, après en avoir délibéré ;*

*À 7 voix pour et 1 abstention pour méconnaissance du dossier. Madame la maire s'excuse de ne pas avoir insisté sur la présentation du dossier car c'est une délibération habituelle qui permet de réaliser des travaux de voirie avec une réduction des coûts de par la mutualisation, pendant 4 années , mais qui n'oblige en rien à engager des travaux.*

**DECIDE** *d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien annuel de la voirie communale et communautaire proposé par la communauté de communes du Plateau Picard pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 ;*

**DIT** *que la communauté de communes sera coordonnatrice du groupement de commande pour l'entretien annuel de la voirie communale et d'intérêt communautaire ;*

**AUTORISE** *madame la maire à signer la convention de groupement de commande pour l'entretien annuel de la voirie communale et d'intérêt communautaire, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.*

<i>Pour</i>	<i>Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE et Nicolas LE ROUX</i>
<i>Abstention</i>	<i>Morgan DEVIL</i>
<i>Contre</i>	<i>/</i>

## **Objet : N° d'ordre de séance 10 : Communication du Maire et des Adjoint**

### **Travaux divers :**

- Madame la maire informe le conseil municipal qu'il y a eu des travaux fait en urgence afin d'éviter la montée des eaux dans le fond de vallée par l'apport important des eaux de pluie déviées dans le fossé derrière les habitations rue de la gare. A l'écoute des anciens du village, un curage a été effectué pour protéger les riverains. Des travaux supplémentaires seraient nécessaires. Mr Delacroix explique la situation et les besoins complémentaires dans les fossés suivants mais plus délicats en raison de la proximité avec un champ.
- Madame la maire et Mr Delacroix adjoint au maire, se sont rendus compte que le « Trou de déchets verts » se remplit rapidement et de façon anarchique malgré les travaux réalisés en 2021 pour un montant de 840.00€ TTC . La question se pose de sa fermeture définitive surtout que la communauté de communes du Plateau Picard



a évoqué la fin du ramassage des déchets verts en porte à porte pour 2023. De plus, la sécheresse et l'interdiction de faire du feu cet été n'ont pas permis un nettoyage.

- Madame la maire demande si les conseillers sont prêts à rédiger un bulletin d'information pour communiquer auprès de la population. Une mise au point sera faite en collectif.

### **14 Juillet :**

La cérémonie du 14 juillet a été une réussite avec une bonne participation des habitants. Le traiteur a donné toute satisfaction aux convives.

Un enfant était présent pour recevoir sa carte cadeau pour son passage en 6<sup>ème</sup>, un autre est venu en mairie pour recevoir la sienne. Plusieurs ne se sont toujours pas présentés, leur carte pourra être distribuée ultérieurement à une autre occasion.

Un grand merci au bénévole qui a géré la sonorisation.

L'association « Bouge ton Ferrières » est intervenue comme prévu en faisant une belle prestation sur la place et espère accueillir de nouveaux adhérents.

### **11 Novembre :**

Madame la Maire espère que les conseillers seront présents afin de faire honneur à Madame la Sous-Préfète lors de sa venue. Un courriel lui sera envoyé afin de connaître ses disponibilités.

La tradition mise en place sera poursuivie : dépôt de gerbe au cimetière militaire allemand, dépôt de gerbe au cimetière militaire français, dépôt de gerbe au monument aux morts de la place publique. Pot de l'amitié à la salle communale Pierre Gilles en espérant que la pandémie ne revienne y faire obstacle.

Il sera demandé un appui pour la sonorisation et un emprunt à une collectivité d'une sono portable pour le cimetière militaire allemand.

### **Noël 2022 :**

La commande des jouets et des friandises est bien partie, un appel aux bénévoles sera envoyé pour l'emballage des cadeaux.

La commande des sapins est déposée, un habitant a rendu son coupon très en retard, nous espérons pouvoir le satisfaire. Mme Duwez précise que la livraison est habituellement prévue le dernier samedi de novembre, ce qui correspond en général à la distribution dans chaque foyer inscrit puisque cette année nous avons opté pour une inscription.

Pour rappel, le spectacle de magie et la distribution des jouets sont prévus le 04 décembre.

### **Adico :**

Madame la maire, propose au conseil municipal de lui donner la délégation de signature afin de pouvoir signer les conventions avec l'ADICO lorsque les besoins se font sentir, ce qui ne l'empêchera pas d'en avertir le conseil municipal. Il est proposé que la délégation de signature soit accordée jusqu'à un montant égal ou inférieur à 1000.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Décide de** donner délégation à Madame la Maire pour signer toutes les conventions avec l'ADICO lorsque le besoin se fait sentir jusqu'un montant égal ou inférieur à 1000.00€.

<i>Pour</i>	<i>Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE, Nicolas LE ROUX et Morgan DEVIL</i>
<i>Abstention</i>	/
<i>Contre</i>	/

Madame la Maire, rappelle que pour la mise en place de la nomenclature M57 un devis de l'ADICO nous a été proposé proposant la migration de notre logiciel JVS HORIZON vers le JVS CLOUD pour un montant de 1230.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Décide de** d'accepter le devis de 1230.00€ TTC.

<i>Pour</i>	<i>Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Véronique GRIGNON-PONCE, Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE, Nicolas LE ROUX et Morgan DEVIL</i>
<i>Abstention</i>	/
<i>Contre</i>	/

### **Objet : N° d'ordre de séance 11 : Questions diverses**

Mr Delacroix a reçu une demande concernant la présence du public lors des réunions de conseil. Madame la maire réaffirme que depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire, fin juillet 2022, les réunions de conseil sont ouvertes au public avec des précautions sanitaires.

Mr Zinélabidine demande si nous avons des informations sur la qualité de l'eau car il semblerait que le département soit sensible. Madame la maire dit être à l'écoute de toutes les informations concernant la qualité de l'eau et que la Préfecture prévoit une réunion le 29 septembre en visio conférence, à laquelle elle participera.

Mr Zinélabidine rappelle que les impôts fonciers sont sujets à discussions mais que sur la feuille arrivée dans tous les foyers, il est bien indiqué où se situent les augmentations. Madame la maire rappelle que le conseil n'a pas voté d'augmentation et que c'est bien le ramassage des ordures ménagères (compétences de la communauté de communes du Plateau Picard) qui pèse sur les foyers.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Maire lève la séance à 19h41**

La Maire,

Véronique GRIGNON-PONCE

**Signature des Membres du Conseil Municipal**

<i>Patricia CHABANCE</i> <i>Présente</i>	<i>Bertrand DELACROIX</i> <i>Présent</i>	<i>Morgan DEVIL</i> <i>Présent</i>	<i>Julie DUWEZ</i> <i>Présente</i>
<i>Nicolas LE ROUX</i> <i>Présent</i>	<i>Stéphane GORISSEN</i> <i>Absent ayant donné</i> <i>procuration à Mr</i> <i>Delacroix Bertrand</i>	<i>Véronique GRIGNON-</i> <i>PONCE</i> <i>Présente</i>	<i>Mohsen</i> <i>ZINELABIDINE</i> <i>Présent</i>